



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024002

Domaine : 7.2.2

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet : 02 – Contrat de ville : signature de la convention d'abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) pour la période 2025-2030

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 31

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU l'article 1388bis du Code général des impôts, modifié par la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'abattement de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),

VU l'avis du Bureau municipal,

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement du contrat de ville pour la période 2025-2030, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle contractualisation de l'A-TFPB, suivant le modèle national. L'A-TFPB est un abattement fiscal accordé aux bailleurs sociaux sur leurs immeubles situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de financer des actions en faveur des habitants et pour l'amélioration du cadre de vie.

CONSIDERANT que les bailleurs concernés sur le territoire d'Eragny-sur-Oise sont CDC Habitat et VOH qui comptent respectivement un parc locatif de 371 et 204 logements. Sur le quartier des Dix Arpents.

2024-10-18 10:03:26
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSIDERANT le modèle de convention proposé par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et tenant compte des spécificités locales.

CONSIDERANT que cette convention définit un bornage en pourcentage des dépenses à valoriser, conformément aux axes prévus par l'USH – Union Sociale pour l'habitat –, et inclut un calendrier de mise en œuvre et de suivi du dispositif.

CONSIDERANT que le cadrage proposé permet un socle de référence pour les parties prenantes (municipalités, bailleurs sociaux, préfecture) tout en laissant une certaine flexibilité pour adapter les actions aux spécificités des quartiers prioritaires. Les grandes thématiques d'intervention sont le personnel, la formation des personnels, le sur-entretien, les déchets, la sécurité, la concertation, le lien social et les travaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) pour la période 2025-2030.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France